

Agroécologie Parcs

Éditorial

n°13 - novembre 2022



© Bartosch Salmanski

Michaël Weber
Président de la Fédération
des Parcs naturels
régionaux de France

Les pesticides un enjeu de société majeur pour les Parcs

Le sujet des pesticides prend de plus en plus de place dans le débat public à tous les échelons. Les pollutions font partie des cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité au niveau mondial. L'ensemble du Vivant est impacté. La question des pesticides touche au cœur même de l'action des Parcs, liée à l'attachement au patrimoine naturel, mais aussi à la préservation des biens communs qui garantissent le bien-être et la santé des habitants de ces territoires. Les Parcs ont donc très tôt accompagné la réduction, voire l'arrêt, de l'utilisation des pesticides dans tous les secteurs d'activités. L'engagement des communes des Parcs sur les espaces qu'elles gèrent est bien antérieur à la loi Labbé qui a permis de les généraliser.

Les Parcs accompagnent aussi les agriculteurs vers l'agroécologie et vers la conversion à l'agriculture biologique. Cela peut se traduire par des ambitions chiffrées dans certaines chartes, la mise en œuvre de plans bio ou encore la mobilisation du levier de la restauration collective. C'est ainsi que la

Fédération a signé en 2022, une convention de partenariat avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique pour accélérer le développement de la bio.

Au-delà de la bio, un processus de marge de progrès est aussi encouragé par l'animation de mesures agro-environnementales et climatiques, et, plus récemment, l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) proposés par les Agences de l'eau ou encore l'engagement dans la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Malgré ces engagements, de gros efforts sont encore nécessaires pour trouver des alternatives et induire un changement de systèmes. La réglementation doit également évoluer¹ pour réduire drastiquement les quantités, interdire certains produits et mieux évaluer les risques. La connaissance doit aussi nous aider à mieux identifier les impacts et les solutions dans un contexte très préoccupant d'effondrement de la biodiversité.

Dossier

PESTICIDES, LES ACTIONS DES PARCS

A l'automne 2021, la Fédération des Parcs a souhaité faire le point sur les actions des Parcs en faveur de la réduction des pesticides. Une enquête suivie d'un webinaire technique d'échange a permis d'apporter un éclairage sur le sujet.



Alternative aux pesticides : traitement de la mouche de l'olive avec un pulvérisateur d'argile dans les Alpilles.
© PNR des Alpilles

¹ La Commission européenne a publié en juin de cette année sa proposition de nouveau règlement visant à réduire l'utilisation des pesticides en Europe. Une deuxième étude d'impact visant à prendre en compte la guerre en Ukraine a été demandée par les États membres. Elle pourrait retarder la validation de ce règlement voire l'affaiblir.

UN ENJEU DIFFICILE À FAIRE RECONNAITRE

Un échantillon de 36 Parcs

A l'automne 2021, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a réalisé une enquête auprès des 58 Parcs afin de recenser les actions en faveur de la réduction de l'utilisation des pesticides, non seulement dans le domaine agricole, mais également dans les espaces publics et les jardins. Au total, 44 agents de 36 Parcs ont répondu à cette enquête.

Des actions dans différents types d'espaces

Définitions

Les pesticides incluent les produits phytopharmaceutiques (pour la protection des plantes, anciennement appelés « pesticides à usage agricole », exemple : herbicides, insecticides, fongicides), les produits biocides (pesticides « domestiques », pour l'élimination d'organismes nuisibles comme les insectes ou les rongeurs), ainsi que les produits antiparasitaires (vétérinaires). Ces derniers sont relativement marginaux par rapport à l'utilisation massive des pesticides agricoles (phytopharmaceutiques). On observe malheureusement une augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires entre les années 2009-2011 et 2016-2018 (+25%). Ces produits toxiques et persistants vont induire des effets négatifs importants sur l'environnement en se répandant et en s'accumulant dans l'ensemble des organismes et des milieux par le biais des réseaux trophiques.



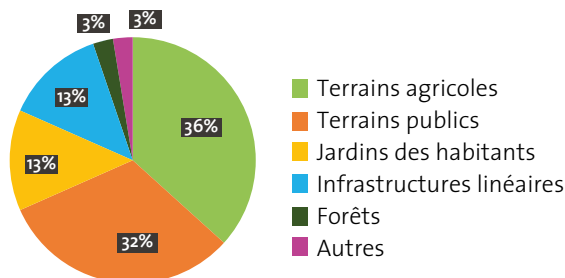
Les insectes pollinisateurs (abeilles...) sont particulièrement sensibles aux pesticides comme les néonicotinoïdes © PNR Morvan - Jonathan Marquez

Les actions sont réalisées dans un large panel d'espaces :

- 36% des actions sont menées sur les terrains agricoles : développement de pratiques agroécologiques, accompagnement des agriculteurs à la conversion en agriculture biologique, mise en place de Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et Paiements pour services environnementaux (PSE)...
- 32% sur les terrains publics : accompagnement des communes dans le programme Objectif Zéro Phyto et l'obtention du label « Terre Saine, commune sans pesticide », sensibilisation et formation des élus et des agents d'entretien à des pratiques alternatives, communication auprès des habitants...
- 13% dans les jardins des habitants : création de charte d'engagement « zéro pesticides » dans les jardins privés et auprès des jardinerie et enseignes de bricolage, information des particuliers sur les risques liés

- aux pesticides et sur les solutions naturelles au jardin...
- 13% sur les infrastructures linéaires : accompagnement, sensibilisation et formation des agents techniques vers l'arrêt des pesticides et la gestion différenciée,
- 3 % dans les forêts
- 3 % autres types d'espaces (gîtes, campings...).

Quels leviers, quels freins à la réduction de l'utilisation des pesticides ?



Actions menées par les Parcs en fonction du type d'espaces

L'évolution du contexte réglementaire, due notamment à l'adoption de la loi du 6 février 2014 dite « loi Labbé », a grandement favorisé les démarches zéro phyto initiées par les Parcs sur les terrains publics. La volonté des communes d'aller au-delà des exigences réglementaires, l'implication simultanée des élus et des agents techniques, ainsi qu'une communication importante auprès des habitants constituent des leviers à la réduction des pesticides dans l'espace public, notamment face aux difficultés d'acceptation sociale et culturelle et d'évolution des pratiques des agents municipaux.

La mise en place, dans les Parcs, d'une mission dédiée à l'animation zéro phyto et à l'accompagnement technique auprès des différents acteurs a été citée comme un levier en réponse au manque de temps d'animation disponible par des chargés de mission thématiques. Cette mission a également participé au besoin d'accompagner et d'expérimenter avec un plus grand nombre d'exploitants agricoles et à l'amélioration du dialogue entre les habitants, les agriculteurs et les collectivités. Parmi les outils utiles pour mener des actions contre les pesticides, et qui émergent sur les territoires de Parcs, on peut également citer les contrats locaux de santé proposés par les agences régionales de santé (ARS).

Un exemple d'action en espace agricole : le Plan BIO du Parc de l'Avesnois historiquement lié à la préservation de la ressource en eau



Donnant suite à l'objectif, inscrit dans sa charte, d'atteindre 30% de surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique en 2025, le Parc de l'Avesnois anime, depuis 2014, le Programme de développement de l'agriculture biologique en Avesnois (ou Plan bio), qui bénéficie de l'appui financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Le Parc s'est positionné dans ce programme comme territoire pilote pour le développement de

l'agriculture biologique.

Les chiffres de la bio dans les Parcs (sources Agence Bio, RA communal, Traitement SIDDT/INRAE/Lessem)

| | Total PNR (56 métropolitains) | France métropolitaine | France métropolitaine (hors PNR) |
|--|-------------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| % exploitations en AB (2010) | 5,6 % | 4,1 % | 3,9 % |
| % exploitations en AB (2020) | 16,1 % | 13,5 % | 13,0 % |
| Evolution 2020/2010 (en points d'indice) | +10,5 % | +9,3 % | +9,1 % |
| Nb exploitations en AB en 2010 | 3919 | 20274 | |
| Nb exploitations en AB en 2020 | 9038 | 52441 | |
| Nb exploitations Totales en 2010 | 69768 | 489977 | |
| Nb exploitations totales en 2020 | 56212 | 389779 | |

Le Plan bio s'organise autour de 4 axes :

- Développer le potentiel de production en agriculture bio du territoire ;
- Assurer la viabilité des exploitations bio et favoriser l'installation et la transmission en agriculture biologique ;
- Développer la consommation en produits biologiques locaux sur le territoire ;
- Préserver la ressource en eau.



© PNRA - Samuel Dhote

Historiquement, la question de l'agriculture biologique a été le point de départ de la réflexion autour de l'eau et des pesticides. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (SAGE), les élus ont soutenu que l'agriculture biologique était une réponse pertinente pour permettre de préserver la ressource de

manière préventive et de diminuer les coûts de la collectivité, dédiés à la dépollution. Le Parc a expérimenté une première Opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) entre 2006 et 2010 sur une aire d'alimentation de captage prioritaire de 8 communes. Au cours de cette expérimentation, un certain nombre d'agriculteurs se sont convertis à l'AB et le Parc est passé de 1% à 6% de la SAU en bio entre 2008 et 2013.

Cette opération a ensuite été inscrite dans le SAGE et dans la charte du Parc afin d'être étendue et reproduite sur l'ensemble du Parc. L'Agence de l'eau a soutenu cette ORQUE et en a fait un nouvel outil pour tout le bassin Artois-Picardie. Elle a également développé des financements pour soutenir la démarche dans les Parcs et dans les autres territoires souhaitant développer l'AB, et ce dès 2014.

L'Avesnois constitue désormais le premier territoire bio de la région des Hauts-de-France, avec 11 % de SAU en bio et 1 ferme sur 10 en bio. Cela concerne essentiellement l'activité d'élevage, mais aussi du maraîchage et quelques cultures. L'agriculture biologique a également permis de maintenir les prairies car, en 2019, plus de trois-quarts des surfaces bio étaient en prairies permanentes, soit environ 1/6 des prairies permanentes du territoire. Selon le Parc, le véritable levier de ce développement réside dans l'accompagnement global des éleveurs dans le cadre d'un programme multi-acteurs : apport d'outils ciblés pour se convertir au bio, appui pour la recherche des aides, conseil sur les débouchés...

La marque « Valeurs Parc naturel régional » : s'engager et être sensibilisé



Engagement essentiel pour le respect de la nature, l'épanouissement de l'économie et l'économie locale. NOS VALEURS SONT NOS VALEURS.

Pour obtenir la marque sur une production agricole, l'exploitant doit être engagé dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires et/ou mettre en place des pratiques alternatives aux traitements chimiques (lutte biologique, procédés physiques, travail du sol, etc.).

L'usage des produits phytosanitaires classés comme cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) aux effets avérés ou probable sur l'homme (catégorie 1A et 1 B dans la classification CLP) est exclu.

En viticulture, de même que sur les clôtures et à moins de 5 m des fossés, les désherbants chimiques sont interdits. Sur les surfaces fourragères, les traitements phytosanitaires sont interdits à l'exception des traitements localisés contre les espèces envahissantes des prairies.

Afin de sensibiliser les agriculteurs à aller plus loin, les Parcs peuvent interdire, dans le cahier des charges, d'autres CMR de catégorie 2 et identifier les produits à impacts (y compris perturbateurs endocriniens) qui seront répertoriés notamment dans la base de données que ~~Génération futures établit à partir de données bibliographiques~~.

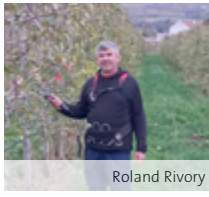
Le webinaire ont été réalisés avec le soutien de :



ENTRETIEN AVEC ROLAND RIVORY ARBORICULTEUR À MACLAS (PNR PILAT)

► Quelle est votre activité ?

Installé depuis 25 ans, je suis en Earl, la Coccinelle. J'ai 20 hectares de pommes, 2 hectares de cerises et 1 hectare de vignes. Sur les 20 ha de pommes, j'ai 6 ha en bio et toute l'exploitation est en Haute valeur environnementale (HVE) et en vergers écoresponsables depuis le début. Je voulais évoluer en bio. J'avais planté la variété Juliet. Je fais partie de la coopérative des Balcons du Mont du Pilat et à l'époque je ne sentais pas un engouement des collègues pour la bio.



Roland Rivory

► Comment sont commercialisées les pommes bio ?

La partie Juliet (3,5 ha) est vendue par le club de Juliet sous l'appellation bio et le reste par la coopérative sous l'appellation bio, et de façon négligeable au détail à la ferme.

► Y a-t-il des contraintes spécifiques sur l'usage des pesticides avec HVE ?

Non, mais ça va évoluer en 2023. Sur les cerises je suis en HVE pour l'instant, parce que j'ai renouvelé avec des vergers adaptés pour les fermer avec des filets anti-drosophiles et peut-être les faire passer en bio.

► Verger écoresponsable, qu'est-ce que cela implique ?

On suit le cahier des charges verger écoresponsable, qui au départ s'appelait PFI-production fruitière intégrée. Aujourd'hui c'est un cahier des charges raisonné réduisant au maximum les interventions avec beaucoup d'observations pour intervenir seulement en cas de besoin.

► Êtes-vous limité en nombre de traitement ?

Non ça varie. Par exemple en année très sèche comme cette année, on a moins traité notamment contre les champignons, et l'année passée, c'était plus compliqué. On travaille pour une petite partie dans la coopérative avec Carrefour sur la Gala en agroécologie, où à partir du stade 20 mm on ne met plus d'insecticides, et on applique que des fongicides de biocontrôle.

► Vous avez donc des modes de productions différents selon vos clients ?

Oui effectivement. Aujourd'hui dans le cadre des renouvellements de vergers je plante des variétés résistantes à la tavelure comme Juliet, et je souhaite ne plus planter que cela, pour alléger les traitements chimiques au maximum. Et aujourd'hui, on plante une variété, Inogo, qui est nouvelle, et assez tolérante aux pucerons pour entrer dans l'agroécologie à fond.

► Votre position sur l'usage des pesticides ?

J'essaie de choisir les produits les plus doux possibles. J'utilise beaucoup les produits de biocontrôle. On fait des essais parce qu'on n'a pas beaucoup de recul. Depuis 3, 4 ans je me suis équipé d'une machine à traiter l'eau. On fait des mélanges acides et des mélanges basiques selon les produits. Ça m'a permis de réduire jusqu'à 50% les doses selon les produits. On a une meilleure assimilation du produit et une efficacité meilleure à des doses inférieures.

► Est-ce difficile d'arrêter complètement les pesticides ?

C'est très compliqué. Par exemple, si vous avez une attaque de pucerons au printemps, si vous ne la maîtrisez pas, ce n'est pas seulement les fruits de l'année en cours que vous perdez, mais c'est aussi ceux de l'année suivante.

► Quel pathogène vous pose le plus de problèmes ?

Ça reste le puceron et la tavelure parce qu'on a des printemps pas si faciles, et avec le carpocapse on a des pressions qui montent. On a des solutions avec le système Alt'carpo, qui nous permettent de ne plus utiliser aucun insecticide, mais c'est un coût supplémentaire. Alt'carpo est l'utilisation de filets pour établir une barrière physique autour des arbres.

► Et les moyens de lutte biologique comme la coccinelle ?

On essaie d'en garder un maximum mais elles arrivent parfois un peu tard.

► Est-ce que vous jouez un peu sur tout ce qui est infrastructures agro-écologiques comme les haies ?

On a des nichoirs pour avoir des prédateurs. On essaie de maintenir et faire proliférer au maximum les auxiliaires dans le verger.

► Bénéficiez-vous d'un accompagnement pour vous aider à réduire l'usage des pesticides ?

Dans le cadre de la coopérative, on en discute régulièrement entre nous et on voit les résultats de chacun. De plus, on a un technicien indépendant (société avenir qualité) en prestation de service payé par la coopérative. Il intervient de la plantation à la récolte et nous aide beaucoup à aller dans ce sens-là.

► Comment voyez-vous l'avenir sur ce sujet-là ?

Je crois beaucoup au produit de biocontrôle, même si on manque de recul sur certains produits. La chimie disparaît rapidement sans forcément avoir de solutions, c'est pour cela qu'il faut qu'on travaille en amont. Le biocontrôle c'est travailler en amont avec des produits bio. Ça peut nécessiter plus de passages parce que c'est presque de l'homéopathie, mais les résultats sont plutôt encourageants. Sur le carpocapse, on est dans une impasse, on n'a plus d'insecticides, on utilise la confusion sexuelle à 100 % mais celle-ci n'est pas efficace certaines années. Comme cette année très chaude où on a pris des attaques tardives.

► Aujourd'hui on parle du plafond de verre du bio et du fait que les consommateurs ne sont pas tout à fait prêts à en payer le juste prix, êtes-vous concerné ?

Cette année on sent une pression plus forte avec une petite baisse des prix de vente. Les prix du bio sont à la baisse du fait que la consommation stagne et que les volumes produits augmentent fortement.

Agroécologie Parcs

Lettre d'information semestrielle n°13 • novembre 2022

Directeur de la publication : Éric Brua
Rédaction : Léa Juret et France Drugmant
Coordination : France Drugmant
Production graphique : Camille Garnier
Imprimeur : Exaprint

159 rue de Thor, Business Plaza bât 2 - 34000 MONTPELLIER
Dépôt légal janvier 2022 - ISSN 2429 - 6813

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27, rue des Petits Hôtels • 75010 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

fb.com/federationPNR @FederationPNR

Avec le soutien financier de :

